

Délégation de signature donnée en qualité d'ordonnateur délégués au titre du Centre de Responsabilité "Services centraux"

est donnée pour les actes suivants

à la personne désignée ci-après

I) RECETTES :

* Signature des factures clients Oui Non (1)

II) DEPENSES :

* Signature des bons de commande jusqu'à un montant inférieur à 20 000 € HT concernant :

- les dépenses courantes Oui Non (1)
- les ordres de missions Oui Non (1)
- les états de frais Oui Non (1)
- les travaux Oui Non (1)
- les équipements (2) Oui Non (1)
- les équipements du LERES (2) Oui Non (1)

* Signature des heures d'enseignement réalisées Oui Non (1)
 * Validation du service fait dans SIFAC Oui Non (1)

(1) Cochez la case correspondante

(2) A partir d'une valeur unitaire du bien égale ou supérieure à 500 € TTC

Cette délégation de signature entre en vigueur à compter du 4 janvier 2010.

| Nom | Prénom | Fonction | Spécimen de signature |
|---------|----------|--------------------------------|-----------------------|
| CAVAGNI | Nathalie | Directrice de la communication | |

Le Directeur de l'EHESP

